

Extrait du Registre des délibérations

Une autre vie s'invente ici du Bureau du 12 mars 2021

Date de publication : 18 mars 2021	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 5 mars 2021	Nombre de délégués présents ou représentés : 13 Votes : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 12 mars 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Etaient présents ou représentés :

- Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Pascal DUFORESTEL
Benôit BITEAU (visioconférence)
- Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
Pierre-Guy PERRIER
- Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime
Catherine DESPREZ (visioconférence)
- Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Séverine VACHON
- Au titre du Conseil départemental de Vendée
Arnaud CHARPENTIER (visioconférence)
François BON
- Au titre des communes de Charente-Maritime
Stéphane COUTTIER
- Au titre des communes des Deux-Sèvres
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS (visioconférence)
- Au titre des communes de Vendée
Bernard BORDET
- Au titre des EPCI des Deux-Sèvres
Anne-Sophie GUICHET (visioconférence)
- Au titre des EPCI de la Vendée
Gilles BOUTEILLER (visioconférence)

Etaient excusés :

- Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime
Stéphane VILLAIN
- Au titre des EPCI de Charente-Maritime
Jean-Pierre SERVANT

Adhésion à l'Association Réserves Naturelles de France



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Adhésion à l'Association Réserves Naturelles de France

Contexte

Au cours de l'année 2020, le Parc est devenu gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré-sur-Velluire. En sa qualité de gestionnaire, le Parc a la possibilité d'adhérer à l'association « Réserves Naturelles de France ». Celle-ci fédère un réseau national de plus de 700 professionnels de la nature (gardes, conservateurs, animateurs, etc.), qui interviennent au sein de près de 350 réserves naturelles.

Ainsi, en rejoignant « Réserves Naturelles de France », le Parc sera identifié au niveau national comme acteur de la gestion de milieux remarquables et pourra profiter des connaissances et de l'expérience du réseau.

Cette adhésion permettra, par ailleurs, au Parc de mettre en exergue le communal et la commune des Velluire-sur-Vendée, et répond aux engagements de la charte en matière de protection et de valorisation des espaces naturels du Marais poitevin. Le montant de l'adhésion s'élève à 400 € par an.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- > de valider l'adhésion du Parc auprès de l'association « Réserves Naturelles de France » à hauteur de 400 € par an ;
- > d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

